

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-011

Le conseil d'administration s'est réuni le 8 mars 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 25 février 2016.

- VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU les délibérations du Conseil d'administration en ses séances des 17 janvier et 21 février 2012, et 11 février 2014 ;

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P4.1 – Subventions aux associations étudiantes participant aux Conseils Centraux

Exposé de la décision :

Le Conseil d'administration, à compter du renouvellement des instances de l'Université des 21 et 22 novembre 2011, a approuvé le principe d'une subvention aux associations représentées dans les conseils centraux, à hauteur de 300 € par élu titulaire..

Il est proposé d'appliquer cette décision pour le renouvellement des 2 et 3 novembre 2015, selon les modalités précédemment approuvées :

- subventions payées sur le budget du FSDIE, par virement bancaire à l'association ;
- subventions versées à l'occasion du renouvellement des membres aux conseils centraux (hors partielles et locales) ;
- subventions versées après proclamation des résultats par le Président et échéance du délai contentieux ;
- subventions versées aux seules associations disposant de la personnalité morale (les élus ayant candidaté en leur nom propre ne sont donc pas concernés) ;
- subventions versées aux organisations locales (associations étudiantes,...) ou nationales (associations nationales, syndicat,...) ;
- dans le cas de listes communes à deux personnes morales (syndicat, organisation, association,...), la subvention est versée à celle désignée par le candidat tête de liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, avec quatre abstentions, l'attribution d'une subvention aux associations étudiantes participant aux Conseils centraux.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 4 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 25
--

Fait à Paris, le 16 mars 2016

Le Président

Frédéric DARDEL



Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **22 MARS 2016**
Transmis au Recteur le : **22 MARS 2016**